COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ

C O N S E I L G E N E R A L

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL GENERAL

DU 26.03.2018 à 19h30

SALLE MULTIACTIVITES, MURAZ

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation des procès verbaux :
   - Procès verbal mot-à-mot de la séance du 18 décembre 2017
   - Procès verbal décisionnel de la séance du 18 décembre 2017
4. Informations du Bureau
5. Projet AOMC :
   - Présentation par les TPC
   - Questions
6. Rapport 2017 de la commission permanente "Aménagement du territoire et Agglomération"
7. Gestion des déchets :
   - Développement de la motion « Règlement sur la gestion des déchets – Ajout d'un alinéa à l'article 37 »
   - Développement de l'interpellation « Taxe au sac : et les cas particuliers ? »
   - Réponse et avis du CM sur les deux interventions
   - Discussion générale
   - Vote de la motion
8. Postulats :
   - Protéger le patrimoine de nos villages
   - Pour un espace de rencontre intergénérationnel et interculturel
   - Pour une valorisation de la culture sur la commune de Collombey-Muraz
   - Label No littering
   - Pour des parcs à vélos couverts
9. Interpellation :
   - Promotion économique
10. Reprise du travail du Président du Conseil municipal : prises de position et questions
11. Informations du Conseil municipal
12. Questions
13. Divers

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE

DU CONSEIL GENERAL

Du lundi 23 mars 2017

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux

M. Côme Vuille, président du CG, ouvre la séance à 19h30. Il salue et souhaite la bienvenue à toutes les personnes officielles présentes, à la presse et au public. Il relève que le CG a été convoqué le 7 mars dans le délai réglementaire. La séance et l'ordre du jour proposé par le Bureau, ont été annoncés au pilier public, sur le site internet de la commune et aux médias par le secrétariat communal. De plus une information a été publiée sur le panneau d'affichage électronique communal. M. Côme Vuille excuse Messieurs Jacques Borgeaud, David Gaillard et Philippe Udressy.

Mme Maria-Encina Fracheboud, secrétaire du CG, procède à l'appel nominatif et relève la présence de 42 Conseillers généraux, le quorum est donc atteint.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que proposé.

3. Approbation des procès verbaux :

- **Procès verbal mot-à-mot de la séance du 18 décembre 2017**

  Le procès-verbal mot à mot est accepté à l'unanimité.

- **Procès verbal décisionnel de la séance du 18 décembre 2017**

  Le procès-verbal décisionnel est accepté à l'unanimité.

4. Informations du Bureau

M. Côme Vuille informe que le Bureau a déclaré recevable cinq postulats et une motion et pris connaissance de deux interpellations tandis qu'un postulat a été retiré par son auteur. Une question écrite a également été déposée et sera envoyée avec sa réponse dans les documents de la prochaine séance. Le Bureau, d'entente avec le Conseil Municipal, a décidé de mettre toutes les interventions pendantes à l'ordre du jour de ce soir, à l'exception d'un postulat qui sera traité ultérieurement.
Sur demande du Conseil Municipal, le Bureau a d'ores et déjà décidé d'attribuer à la commission permanente "Aménagement du territoire et Agglomération" le mandat d'étudier la révision du plan de zones et du Règlement communal sur les constructions.

5. **Projet AOMC :**

   - **Présentation par les TPC**

     M. Grégoire Praz, directeur des TPC et **M. Grégoire Favre,** chef de projet de la modification de l'AOMC, présentent le projet du nouveau tracé de l'AOMC.

   - **Questions**

     Mme Nathalie Cretton demande quel pourcentage devra payer la commune de Collombey-Muraz sur les 150 millions. **M. Yannick Buttet** répond 85 % pour la Confédération 15 % pour le canton et les communes. Dans ces 15 % le canton va prendre 70 % donc il restera 30 % à charge des communes de Monthey et Collombey-Muraz. Collombey-Muraz prend 1/3 du 30 %, donc 1,5 % du total, soit 2,25 millions sur les 150 millions.

     Mme Maryline Hohenauer demande si de nouvelles rames vont être commandées au vue de l'augmentation de la cadence. **M. Grégoire Praz** répond que l'augmentation de la cadence est prévue pour 2023 sur la plaine entre Aigle et Monthey. Les rames actuelles permettent cette cadence. Mais dans la future commande de matériel roulant, une option pour du matériel roulant supplémentaire est prévue.

6. **Rapport 2017 de la commission permanente "Aménagement du territoire et Agglomération"**

   Mme Maryline Hohenauer, rapporteur pour la commission, donne son rapport. Ce rapport est complété par le président de la commission **M. José Sotillo.**

7. **Gestion des déchets :**

   - **Développement de la motion « Règlement sur la gestion des déchets – Ajout d'un alinéa à l'article 37 »**

     Mme Nathalie Cretton présente la motion.

   - **Développement de l'interpellation « Taxe au sac : et les cas particuliers ? »**

     Mme Véronique Chervaz présente son interpelllation.

   - **Réponse et avis du CM sur les deux interventions**

     Mme Sandra Cottet Parvex pour le CM, propose d'accepter la motion à condition que celle-ci soit rédigée en termes généraux, permettant un examen de la situation. Ainsi, la conclusion de cette motion pourrait être que le Conseil Municipal étudie la modification du Règlement communal sur la gestion des déchets afin d'y introduire

une mesure d'accompagnement permettant aux personnes souffrant d'une affection physique ou d'un handicap, qui implique une production importante de déchets, de bénéficier d'un soutien par la distribution d'un nombre de sac taxés à déterminer.

- **Discussion générale**

  La motion est combattue par le groupe UDC. Elle est acceptée par les groupes PLR et PDC pour autant que le texte soit rédigé en termes plus généraux comme demandé par le CM.

  L'interpellante se dit satisfaite de la réponse du CM. La conclusion de la motion est modifiée comme suit : le Conseil Municipal étudie la modification du Règlement communal sur la gestion des déchets afin d'y introduire une mesure d'accompagnement permettant aux personnes souffrant d'une affection physique ou d'un handicap, qui implique une production de déchets supérieure à la moyenne, de bénéficier d'un soutien par la distribution d'un nombre de sacs taxés, à déterminer.

- **Vote de la motion**

  Après le changement de conclusion, **la motion est acceptée à l'unanimité**

8. Postulats :

- **8.1 Protéger le patrimoine de nos villages**

  M. Emmanuel Gollut pour le PDC présente son postulat.
  Le postulat n'étant pas combattu, il **est accepté tacitement.**

- **8.2 Pour un espace de rencontre intergénérationnel et interculturel**

  M. Thomas Birbaum pour le PLR présente son postulat.
  Le postulat est combattu par le groupe UDC, soutenu par le groupe PDC et le CM.
  Résultat des votes pour : 33, contre : 8, abstention : 0
  Le postulat est accepté.

- **8.3 Pour une valorisation de la culture sur la commune de Collombey-Muraz**

  M. Olivier Ostrini pour le PSCG présente son postulat.
  Le postulat est combattu par le groupe PDC, soutenu par le groupe PLR. Le CM propose que le postulat soit retiré. Il est maintenu par le PSCG.
  Résultat des votes pour : 11, contre : 24, abstentions : 6
  Le postulat est refusé.

- **8.4 Label No littering**

Mme Carole Morisod pour Les Verts présente son postulat.
Le postulat est combattu par les groupes UDC et PDC. Le CM propose de retirer le postulat car le projet « No littering » est à bout touchant.
Le postulat est retiré.

- **8.5 <u>Pour des parcs à vélos couverts</u>**

Mme Eva Rohrbach pour Les Verts présente son postulat.
Le postulat est combattu par les groupes PLR et UDC. Le groupe PDC ne prend pas de position.
Résultat des votes pour : 12, contre : 24, abstention : 5.
Le postulat est refusé.

9. <u>Interpellation :</u>

- **9.1 <u>Promotion économique</u>**

M. Thomas Birbaum pour le groupe PLR, développe l'interpellation et demande où en est la promotion économique de la commune ?

M. Alexis Turin pour le CM, répond concernant l'avancée du dossier de la zone industrielle. Une délégation va poursuivre les contrôles sur le terrain, notamment pour s'assurer que l'activité exercée reste bien celle annoncée et qu'elle le soit dans le respect des dispositions règlementaires. Sur pression du CM, le canton a accepté d'entrer en matière concernant la réfection de la route cantonale qui traverse la zone. Un mandat a été attribué à un bureau d'étude, qui traitera de l'éclairage, de l'aménagement d'un trottoir et d'arrêt de bus.
M. Mikaël Vieux pour le CM, répond que le CM se veut proactif et qu'il veut être dans une logique de démarchage de nouvelles entreprises, sans oublier les entreprises déjà présentes.
Une structure va être créée avec la commune de Monthey pour répondre à nos besoins économiques. Cette nouvelle structure devra se pencher sur la liste des facteurs et des outils que la commune peut utiliser pour agir dans le cadre de la promotion économique. Une rencontre va être mise sur pied avec les entreprises de notre commune pour être plus proches et plus à l'écoute de leurs besoins. Quand aux terrains achetés à la BCVs, le CM devra préparer un projet de développement sur cette zone qui sera présenté au CG pour un changement de zone.

10. <u>Reprise du travail du Président du Conseil municipal : prises de position et questions</u>

M. Emmanuel Gollut pour le groupe PDC, dit que l'on ne peut rien effacer et qu'on ne peut que regretter et réagir et aller de l'avant, et que de continuer à ressasser cette triste affaire n'amène rien de constructif. Le groupe PDC ne dit pas qu'il faut l'oublier, mais la justice suit son cours et c'est à elle de juger. Il leur a paru que Yannick est conscient de ses erreurs et celui-ci a pris les mesures nécessaires pour y remédier. A son retour la

discussion entre Yannick et son parti fut franche, dure, mais honnête. Grâce à Yannick et les autres membres du CM, notre commune est sur de bons rails et se dirige dans la bonne direction. Le groupe PDC déplore ce gâchis, il a entendu les regrets de Yannick et il constate également sa volonté de se racheter et les efforts déjà accomplis pour y parvenir. Il soutient avec force son Président et souhaite qu'il mette toujours ses compétences et son enthousiasme au service des concitoyens.

M. Daniel Schmid pour le PSCG, dit qu'étant donné que les institutions permettent le retour de Monsieur Buttet, qu'il faudra faire avec. Tout a été dit en décembre et il faut continuer de travailler dans l'intérêt de la collectivité et ne pas se perdre en polémiques inutiles.

M. Damien Vannay, pour l'UDC, ne tient pas à juger à la place des juges.

M. Yannick Buttet dit assumer les faits qui lui sont reprochés. Il reconnaît n'avoir pas fait tout juste mais certainement pas tout faux comme il l'a lu et entendu. Il avait des comportements à corriger, mais il n'est pas le monstre que certains ont laissé entendre. Il réitère ses excuses sincères s'il a pu par ses comportements heurter certaines personnes. Toutefois les institutions doivent être respectées. Les électeurs sont les seuls à pouvoir légitimement décider de son sort politique et les tribunaux pour les questions qui relèveraient de leurs compétences. Il déclare qu'aucune procédure pour harcèlement sexuel n'a été lancée à son encontre. La seule procédure pénale relève de sa sphère privée. S'il assume le passé, il est tourné vers l'avenir. Il a pris les mesures nécessaires afin de corriger les points reprochés et garantir que dans le futur on n'entende plus parler du moindre écart de sa part. Il remercie sa famille pour s'être révélée plus solide que le roc, ses amis fidèles de tous horizons, ses collègues du CM qui ont traversé avec dignité et solidarité ces heures difficiles et aussi les membres de l'administration qui ont serrés les rangs, ainsi que le CG.

M. Thomas Birbaum pour le groupe PLR, rappelle que l'ordre juridique ne prévoit pas le licenciement des élus politiques. Il félicite les six conseillers municipaux d'avoir géré la charge de travail supplémentaire et la bonne conduite des dossiers communaux. Il déplore le dégât d'image subit par la commune. Et si le Président de commune est une véritable locomotive, il ne suffit pas que de celle-ci pour avancer mais tous les acteurs autour qui font que tout le train avance et que les passagers y montent.

11. Informations du Conseil municipal

M. Yannick Buttet pour le CM, informe le CG que lors de la signature de l'acte d'achat la surface du terrain « la Charbonnière- l'Enclos » a été recontrôlée et le géomètre a constaté qu'on disposait de 5092 mètres carrés de plus. Le CM s'est engagé à acquérir les mètres carrés supplémentaires qui permettront d'assurer une promotion économique supplémentaire. L'achat se monte à Fr. 330'980.--, donc de la compétence du CM. Concernant la procédure lancée par le CM contre une entreprise qui a gagné un concours dans le cadre du projet de réfection des Perraires, dans la plâtrerie, et qui sur le chantier n'a pas respecté les règles du droit de travail, une amende de Fr. 30'000.— avait été ordonnée et une exclusion de 5 ans des marchés publics. Il y a eu un recours et le résultat est que l'entreprise est exclue pendant 3 ans des marchés publics et l'amende est confirmée.

12. Questions

M. Emmanuel Gollut pour le groupe PDC, demande si la parcelle de Collombey-le-Grand qui était mal entretenue, a été nettoyée volontairement par le propriétaire ou si l'administration communale avait dû intervenir ? Et si la parcelle de la Barme appartenant à la commune de Monthey allait être nettoyée ? **M**. **Yannick Buttet** pour le CM, répond que la parcelle de Collombey-le-Grand a été entretenue sur demande de la municipalité. Concernant le bâtiment de la Barme qui a subi un incendie, il y a des questions d'assurances qui sont en cours. Des questions restent à clarifier si un nouveau bâtiment va être reconstruit.

Mme Véronique Chervaz demande si la commune a de plus amples informations concernant la décision du Tribunal Fédéral concernant la participation financière des parents au camp de ski et si elle compte poursuivre son engagement dans les activités sportives. **M. Olivier Turin** pour le CM, répond que pour le moment il y a des pistes pour résoudre cette problématique mais rien de concret.

Mme Nathalie Cretton pour Les Verts revient sur une réponse donnée par M. Mikaël Vieux concernant le changement de zone des terrains BCVs. Le terrain étant déjà en zone industrielle, pourquoi parler de changement de zone. **M. Mikaël Vieux** pour le CM, explique qu'il faut d'abord faire une analyse sur l'ensemble des terrains (plan détaillé) avant de pouvoir construire.

M. Cédric Zürcher demande des informations sur l'état d'avancement concernant le règlement sur les parkings. **M. Jean-Luc Planchamp** pour le CM répond qu'après la mise à l'enquête, le CM attend le retour de la commission cantonale de la signalisation routière pour connaître le nombre d'oppositions.

M. Romain Parvex concernant les activités extrascolaires mais également les fournitures scolaires, demande si une projection a été faite par le CM pour maintenir ces acquis et ces activités. **M. OlivierTurin** pour le CM répond qu'ils sont dans l'attente d'informations du département pour savoir comment réagir.

M. Alexis Gex-Fabry concernant le projet de centre funéraire à Collombey-le-Grand, demande à quel prix la parcelle a été vendue ? Et si cette construction respecte le plan d'aménagement et les habitations qui sont à côté. **M. Alexis Turin** pour le CM, répond qu'il y a des oppositions au projet. Le terrain n'a pas été vendu, c'est un contrat à longue durée où l'on demande une location, un droit de superficie.

Mme Nathalie Cretton pour Les Verts, demande où en est le projet d'halle pour « sports de raquette » annoncé dans le Nouvelliste du 30 novembre. **Mme Natercia Knubel** pour le CM répond qu'il y a eu des rencontres entre les deux commissions sportives. L'opportunité de faire un tennis commun a été débattue mais il n'y a rien de concret pour le moment.

M. José Sotillo pense qu'il est vraiment important que la Municipalité prenne les devants concernant l'arrêté fédéral sur les activités scolaires et qu'elle puisse nous présenter une projection financière sur les aboutissants de cet arrêté.

M. Emmanuel Gollut demande au CM si l'Etat du Valais avait accusé réception de la résolution déposée concernant la route d'Illarsaz. **M. Yannick Buttet** pour le CM répond que le cheminement sécurisé qui doit se faire en bordure de route sera réalisé cette année. Le canton est en train prendre en main la question des expropriations, et il va refaire le tapis bitumineux à l'entrée d'Illarsaz.

13. Divers

Mme Gabrielle Olloz-Burdet pour le groupe PLR félicite les trois gagnantes de Colllombey-Muraz qui ont remporté le concours « Cinécivic » dans la catégorie « Affiches 10-16 ans » ainsi que les professeurs qui leur ont apporté leur aide et soutien.

M. Daniel Schmid rapporte la surprise des voisins de l'ancien cimetière de Collombey de voir apparaitre une quinzaine de luminaires éclairant la totalité de l'espace durant la nuit. M. Mikaël Vieux pour le CM répond que l'éclairage est encore une question en suspens à voir s'il va rester allumé toute la nuit ou pas.

Mme Maryline Hohenauer informe le CG qu'une association pour un jardin partagé a été créée et qu'une séance d'information aura lieu le jeudi 12 avril à 19h30 à la salle des Combles de la Maison de Commune de Collombey.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h55.

LE CONSEIL GENERAL

DE LA COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ

LE PRESIDENT	LA SECRETAIRE
Côme Vuille	Maria Encina Fracheboud